

2016


Pays de la Serre
Communauté de Communes

RAPPORT D'ACTIVITÉS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LA SERRE



SOMMAIRE

RAPPORT
D'ACTIVITÉS

AU FIL DES MOIS

P. 5

01.

PAYS DE LA SERRE,
UN TERRITOIRE,
42 COMMUNES, 61 CONSEILLERS

P. 7

02.

PAYS DE LA SERRE,
DES COMPÉTENCES
ÉTOFFÉES

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
COMMUNICATION

P. 13
P. 16
P. 18
P. 25

03.

PAYS DE LA SERRE,
ACCUEILLANT
ET RESPECTUEUX

ASSAINISSEMENT
DÉCHETS

P. 27
P. 28

04.

PAYS DE LA SERRE,
UNE ÉQUIPE
POUR SES HABITANTS

SERVICES ET EFFECTIFS
FINANCES

P. 31
P. 33

2016, AU FIL DES MOIS

CÉRÉMONIE DES VOEUX DU PAYS DE LA SERRE

Le Président ainsi que les Vice-Présidents ont présentés leurs vœux à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire

16 JANVIER



CÉRÉMONIE DE REMISE DES POULES

17 familles ont adopté deux poules dans leurs foyers afin de participer à l'expérience de réduction des bio-déchets

12 MARS



24 NOVEMBRE



RAM

Spectacle «Souricette n'en fait qu'à sa tête» pour les assistantes maternelles accompagnées d'enfants à Couvron-et-Aumencourt

FORUM DES MÉTIERS VERTS À LAON

Le service environnement était présent au 1er forum des métiers verts au Parc Foch de LAON organisé par le Conseil Départemental

12 MARS



SAISON CULTURELLE

A cheval sur deux saisons, 7 spectacles ont été proposés en 2015/2016 aux élèves du Pays de la Serre

29 JANVIER AU 8 DÉCEMBRE



4 OCTOBRE



LUDOTHÈQUE

Lancement de la première permanence de la Ludothèque à Marle

25 NOVEMBRE



CHANTIER D'INSERTION BTP

Cérémonie de réception des travaux de rejointement de la façade Mairie de Chalandry



01.

PAYS DE LA SERRE
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016

PAYS DE LA SERRE, UN TERRITOIRE, 42 COMMUNES, 61 CONSEILLERS

01.

UN TERRITOIRE
42 COMMUNES
61 CONSEILLERS

42 COMMUNES
15 106 HABITANTS
42 866 HECTARES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CRÉÉE
AU 1^{ER} DÉCEMBRE 1992

UN TERRITOIRE



●
Nombre de conseillers



01.

UN TERRITOIRE
42 COMMUNES
61 CONSEILLERS

UN TERRITOIRE

AGNICOURT-ET-SÉCHELLES	Patrice	LETURQUE
ASSIS-SUR-SERRE	Richard	BEAUSAERT
AUTREMENCOURT	Dominique	POTART
BARENTON-BUGNY	Gérard	BOUREZ
BARENTON-CEL	David	PETIT
BARENTON-SUR-SERRE	Bruno	SEVERIN
BOIS-LÈS-PARGNY	Jean-Pierre	COURTIN
BOSMONT-SUR-SERRE	Amélie	LOISEAU
CHALANDRY	Jean	DELVILLE
CHÂTILLON-LÈS-SONS	Jean-Paul	VUILLIOT
CHÉRY-LÈS-POUILLY	Éric	BOCHET
CILLY	Jean-Michel	HENNINOT
COUVRON-ET-AUMENCOURT	Carole	RIBEIRO
CRÉCY-SUR-SERRE	Pierre-Jean	VERZELEN
CUIRIEUX	Franck	FELZINGER
DERCY	Bernard	BORNIER
ERLON	Louise	DUPONT
FROIDMONT-COHARTILLE	François	NUYTEN
GRANDLUP-ET-FAY	Christian	VUILLIOT
LA NEUVILLE-BOSMONT	Jules-Albert	GERNEZ
MARCY-SOUS-MARLE	Christian	BLAIN
MARLE	Jacques	SEVRAIN
MESBRECOURT-RICHECOURT	Valérie	SERIN
MONCEAU-LE-WAAST	Nicole	BUIRETTE
MONTIGNY-LE-FRANC	Isabelle	BOURDIN



MONTIGNY-SOUS-MARLE	Francis	LEGOUX
MONTIGNY-SUR-CRÉCY	Jean-Michel	WATTIER
MORTIERS	Alain	PIERCOURT
NOUVION-ET-CATILLON	Thierry	LECOMTE
NOUVION-LE-COMTE	Hervé	GAYRAUD
PARGNY-LÈS-BOIS	Jean-Marc	TALON
PIERREPONT	Cédric	MEREAU
POUILLY-SUR-SERRE	Régis	DESTREZ
REMIES	Bernard	COLLET
SAINT-PIERREMONT	Marcel	LOMBART
SONS-ET-RONCHÈRES	René	LEFEVRE
TAVAUX-ET-PONTSÉRICOURT	Daniel	LETURQUE
THIERNU	Jean-Claude	GUERIN
TOULIS-ET-ATTENCOURT	Blandine	LAUREAU
VERNEUIL-SUR-SERRE	Pascal	DRUET
VESLES-ET-CAUMONT	Olivier	JONNEAUX
VOYENNE	Georges	CARPENTIER

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

61 CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES TITULAIRES ET 35 SUPPLÉANTS

AGNICOURT-ET-SÉCHELLES	Patrice <i>Patrick</i>	LETURQUE WATTEAU*
ASSIS-SUR-SERRE	Guy <i>Frédéric</i>	MARTIGNY GRENIER*
AUTREMENCOURT	Dominique <i>Pierre</i>	POTART BLAVET*
BARENTON-BUGNY	Gérard <i>Éric</i>	BOUREZ BEVIÈRE
BARENTON-CEL	David <i>Jean-Pierre</i>	PETIT PROISY*
BARENTON-SUR-SERRE	Bruno <i>Laurent</i>	SEVERIN HURIER*
BOIS-LÈS-PARGNY	Jean-Pierre <i>Claudin</i>	COURTIN DELOURME*
BOSMONT-SUR-SERRE	Franck <i>Thierry</i>	LEROY BELTRAMI*
CHALANDRY	Jean <i>Frédéric</i>	DELVILLE SABREJA*
CHÂTILLON-LÈS-SONS	Jean-Paul <i>Jacky</i>	UILLIOT DELARIVE*
CHÉRY-LÈS-POUILLY	Éric <i>Laurence</i>	BOCHET RYTTER
CILLY	Jean-Michel <i>Gérard</i>	HENNINOT DELAME*
COUVRON-ET-AUMENCOURT	Carole <i>Dominique Gilbert Benoît Grégory</i>	RIBEIRO LEBLOND RICHARD ROGER COIGNOUX
CRÉCY-SUR-SERRE	Pierre-Jean <i>Christelle Nathalie David Alain</i>	VERZELEN VIN SINET BAUCHET PICON
CUIRIEUX	Franck <i>Yannick</i>	FELZINGER GRANDIN*
DERCY	Bernard <i>Christophe</i>	BORNIER GUILLE*
ERLON	Louise <i>Éric</i>	DUPONT CHARTIER*
FROIDMONT-COHARTILLE	François <i>Karine</i>	NUYTEN BLAIN*
GRANDLUP-ET-FAY	Christian <i>Denis</i>	UILLIOT MOUNY*
LA NEUVILLE-BOSMONT	Jules-Albert <i>Jean-Jacques</i>	GERNEZ DETREZ*
MARCY-SOUS-MARLE	Christian <i>Éric</i>	BLAIN MORIN
MARLE	Jacques <i>Jean Myriame Vincent Martine Jean-Pierre Eliane Karine</i>	SEVRAIN FICNER FREMONT MODRIC BOSELLI SORLIN LOISON LAMORY
MESBRE COURT-RICHECOURT	Hubert <i>Vanessa</i>	COMPERE DOOGHE*



MONCEAU-LE-WAAST	Nicole <i>Gilles</i>	BUIRETTE HAUET*
MONTIGNY-LE-FRANC	Isabelle <i>Alexandre</i>	BOURDIN FRANQUET*
MONTIGNY-SOUS-MARLE	Francis <i>René</i>	LEGOUX DUCHENE*
MONTIGNY-SUR-CRÉCY	Jean-Michel <i>Jackie</i>	WATTIER LAMBERT*
MORTIERS	Alain <i>Mickaël</i>	PIERCOURT ABRAHAM*
NOUVION-ET-CATILLON	Thierry <i>Delphine</i>	LECOMTE DUCHATEAU
NOUVION-LE-COMTE	Anne <i>Marc</i>	GENESTE ALLIAUME*
PARGNY-LÈS-BOIS	Jean-Marc <i>Frédéric</i>	TALON DELANCHY*
PIERREPONT	Cédric <i>Alain</i>	MEREAU LAVANCIER*
POUILLY-SUR-SERRE	Régis <i>Yannick</i>	DESTREZ BOILLEAU
REMIÉS	Bernard <i>Myriam</i>	COLLET DUFLOT*
SAINT-PIERREMONT	Marcel <i>Joël</i>	LOMBARD LORFEUVRE*
SONS-ET-RONCHÈRES	René <i>Philippe</i>	LEFEVRE VAESSEN*
TAVAUX-ET-PONTSÉRICOURT	Daniel <i>Martial</i>	LETURQUE DELORME
THIERNU	Jean-Claude <i>Isabelle</i>	GUERIN PALFROY*
TOULIS-ET-ATTENCOURT	Blandine <i>Hugues</i>	LAUREAU BECRET*
VERNEUIL-SUR-SERRE	Pascal <i>Didier</i>	DRUET PICARD*
VESLES-ET-CAUMONT	Olivier <i>Bernard</i>	JONNEAUX FOUCAULT*
VOYENNE	Georges <i>Jean-Louis</i>	CARPENTIER AUBERT*

maire | membre du bureau | * = suppléant

LE PRÉSIDENT, LES VICE-PRÉSIDENTS ET LEURS COMMISSIONS

61 CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES TITULAIRES ET 35 SUPPLÉANTS

Pierre-Jean VERZELEN : Président de la Communauté de communes, 1er Vice-Président au Conseil Départemental

Dominique POTART : Vice-Président délégué aux finances, communication, SCoT et urbanisme

Anne GENESTE : Vice-Présidente déléguée au portage de repas aux personnes âgées, restauration scolaire, aux loisirs et enfance / jeunesse

Jacques SEVRAIN : Vice-Président délégué à l'économie

Georges CARPENTIER : Vice-Président délégué à l'habitat et aux travaux

Carole RIBEIRO : Vice-Présidente déléguée à l'environnement

Nicole BUIRETTE : Vice-Présidente déléguée à l'insertion

Gérard BOUREZ : Vice-Président délégué aux affaires culturelles

AFFAIRES CULTURELLES

Président : Gérard BOUREZ

Mesdames et Messieurs : Guy MARTIGNY (Assis-sur-Serre), Dominique POTART (Autremencourt), Gérard BOUREZ (Barenton-Bugny), David PETIT (Barenton-Cel), Mélanie JOLY (Barenton-Cel), Bruno SEVERIN (Barenton-sur-Serre), Jean-Pierre COURTIN (Bois-lès-Pargny), Éric BOCHET (Chéry-lès-Pouilly), Laurence RYTTER (Chéry-lès-Pouilly), Jean-Michel HENNINOT (Cilly), Carole RIBEIRO (Couvron-et-Aumencourt), Patrick LE REZIO (Couvron-et-Aumencourt), Pierre-Jean VERZELEN (Crécy-sur-Serre), Franck FELZINGER (Cuirieux), Bernard BORNIER (Dercy), Valérie GERVAIS (Dercy), Louise DUPONT (Erlon), Christian BLAIN (Marcy-sous-Marle), Jacques SEVRAIN (Marle), Martine BOSELLI (Marle), Karine LAMORY (Marle), Vincent MODRIC (Marle), Alain MORGE (Marle), Hubert COMPERE (Mesbrecourt-Richencourt), Nicole BUIRETTE (Monceau-le-Waast), Francis LEGOUX (Montigny-sous-Marle), Brigitte BRAGANTINI (Montigny-sur-Crécy), Patrick DOUBLE (Montigny-sur-Crécy), Bernard NOZEK (Nouvion-et-Catillon), Thierry LECOMTE (Nouvion-et-Catillon), Anne GENESTE (Nouvion-le-Comte), Christine HANRIOT (Pargny-lès-Bois), Renaud GOULLART (Pargny-lès-Bois), Isabelle LEON (Pouilly-sur-Serre), Bernard COLLET (Remies), Samuel LANCELIN (Remies), Daniel LETURQUE (Tavaux-et-Pontséricourt), Jean-Claude GUERIN (Thienu), Pascal DRUET (Verneuil-sur-Serre), Julien DESPAS (Verneuil-sur-Serre), Georges CARPENTIER (Voyenne).

ÉCONOMIE

Président : Jacques SEVRAIN

Mesdames et Messieurs : Guy MARTIGNY (Assis-sur-Serre), Dominique POTART (Autremencourt), Gérard BOUREZ (Barenton-Bugny), Bruno SEVERIN (Barenton-sur-Serre), Jean-Pierre COURTIN (Bois-lès-Pargny), Éric BOCHET (Chéry-lès-Pouilly), Laurence RYTTER (Chéry-lès-Pouilly), Jean-Michel HENNINOT (Cilly), Carole RIBEIRO (Couvron-et-Aumencourt), Annick OHLERT (Couvron-et-Aumencourt), Pierre-Jean VERZELEN (Crécy-sur-Serre), Franck FELZINGER (Cuirieux), Bernard BORNIER (Dercy), Louise DUPONT (Erlon), Christian BLAIN (Marcy-sous-Marle), Vincent MODRIC (Marle), Hubert COMPERE (Mesbrecourt-Richencourt), Nicole BUIRETTE (Monceau-le-Waast), Francis LEGOUX (Montigny-sous-Marle), Thierry LECOMTE (Nouvion-et-Catillon), Anne GENESTE (Nouvion-le-Comte), Bernard COLLET (Remies), Daniel LETURQUE (Tavaux-et-Pontséricourt), Jean-Claude GUERIN (Thienu), Georges CARPENTIER (Voyenne).

ENFANCE ET PORTAGE DE REPAS

Présidente : Anne GENESTE

Mesdames et Messieurs : Guy MARTIGNY (Assis-sur-Serre), Dominique POTART (Autremencourt), Gérard BOUREZ (Barenton-Bugny),



Jean-Christophe LECLERCQ (Barenton-Cel), Bruno SEVERIN (Barenton-sur-Serre), Jean-Pierre COURTIN (Bois-lès-Pargny), Sabrina AUDINET (Bois-lès-Pargny), Emmanuelle PLANCKE (Bosmont-sur-Serre), Éric BOCHET (Chéry-lès-Pouilly), Laurence RYTTER (Chéry-lès-Pouilly), Jean-Michel HENNINOT (Cilly), Florence LOMBARD (Cilly), Carole RIBEIRO (Couvron-et-Aumencourt), Pierre-Jean VERZELEN (Crécy-sur-Serre), Franck FELZINGER (Cuirieux), Bernard BORNIER (Dercy), Louise DUPONT (Erlon), Karine BLAIN (Froidmont-Cohartille), Christian BLAIN (Marcy-sous-Marle), Jacques SEVRAIN (Marle), Myriame FREMONT (Marle), Marianne PIERRET (Marle), Vincent MODRIC (Marle), Jean FICNER (Marle), Hubert COMPERE (Mesbrecourt-Richencourt), Nicole BUIRETTE (Monceau-le-Waast), Caroline DECQUE (Monceau-le-Waast), Francis LEGOUX (Montigny-sous-Marle), Sophie LAMBERT (Montigny-sur-Crécy), Patrick DOUBLE (Montigny-sur-Crécy), Thierry LECOMTE (Nouvion-et-Catillon), Mélanie VILLENA (Pargny-lès-Bois), Aurore GOULLART (Pargny-lès-Bois), Régis DESTREZ (Pouilly-sur-Serre), Bernadette GERARD (Pouilly-sur-Serre), Bernard COLLET (Remies), Daniel LETURQUE (Tavaux-et-Pontséricourt), Jean-Claude GUERIN (Thienu), Huguette BERNARD (Verneuil-sur-Serre), Catherine DUQUENOIS (Verneuil-sur-Serre), Georges CARPENTIER (Voyenne).

ENVIRONNEMENT

Présidente : Carole RIBEIRO

Mesdames et Messieurs : Guy MARTIGNY (Assis-sur-Serre), Dominique POTART (Autremencourt), Bruno TRIOLET (Autremencourt), Gérard BOUREZ (Barenton-Bugny), Laurent GROUZEZ (Barenton-Bugny), Francis HELBECQUE (Barenton-Cel), Claude ABRAKIEWICZ (Barenton-Cel), Bruno SEVERIN (Barenton-sur-Serre), Jean-Pierre COURTIN (Bois-lès-Pargny), Laurence RYTTER (Chéry-lès-Pouilly), Éric BOCHET (Chéry-lès-Pouilly), Jean-Michel HENNINOT (Cilly), Nicolas PAQUET (Cilly), Pierre-Jean VERZELEN (Crécy-sur-Serre), Franck FELZINGER (Cuirieux), Bernard BORNIER (Dercy), Pascal LIENARD (Dercy), Louise DUPONT (Erlon), François NUYTTEN (Froidmont-Cohartille), Jean-Charles BRAZIER (Froidmont-Cohartille), Thomas NUYTTEN (Froidmont-Cohartille), Caroline BRAZIER (Froidmont-Cohartille), Christian BLAIN (Marcy-sous-Marle), Jacques SEVRAIN (Marle), Jean-Pierre SORLIN (Marle), Vincent MODRIC (Marle), Pierre MODRIC (Marle), Hubert COMPERE (Mesbrecourt-Richencourt), Nicole BUIRETTE (Monceau-le-Waast), Francis LEGOUX (Montigny-sous-Marle), Jean-Michel WATTIER (Montigny-sur-Crécy), Stéphane LANEZ (Montigny-sur-Crécy), Thierry LECOMTE (Nouvion-et-Catillon), Anne GENESTE (Nouvion-le-Comte), Joël LHOTTE (Pargny-lès-Bois), Sébastien RICHETEZ (Pargny-lès-Bois), Régis DESTREZ (Pouilly-sur-Serre),

LES COMMISSIONS

61 CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES TITULAIRES ET 35 SUPPLÉANTS

Pauline CHOAIN (Pouilly-sur-Serre), Bernard COLLET (Remies), Samuel LANCELIN (Remies), Daniel LETURQUE (Tavaux-et-Pontséricourt), Jean-Claude GUERIN (Thiernu), Francis CARLIER (Toulis-et-Attencourt), Martial SEGUI (Toulis-et-Attencourt), François BORDEREAUX (Verneuil-sur-Serre), Julien DESPAS (Verneuil-sur-Serre), Thierry VION (Verneuil-sur-Serre), Georges CARPENTIER (Voyenne), Jean-Louis AUBERT (Voyenne).

INSERTION

Présidente : Nicole BUIRETTE

Mesdames et Messieurs : Guy MARTIGNY (Assis-sur Serre), Dominique POTART (Autremencourt), Gérard BOUREZ (Barenton-Bugny), Laurent GROUZEZ (Barenton-Bugny), Bruno SEVERIN (Barenton-sur-Serre), Jean-Pierre COURTIN (Bois-lès-Pargny), Éric BOCHET (Chéry-lès-Pouilly), Laurence RYTTER (Chéry-lès-Pouilly), Jean-Michel HENNINOT (Cilly), Carole RIBEIRO (Couvron-et-Aumencourt), Annick OHLERT (Couvron-et-Aumencourt), Patrick LE REZIO (Couvron-et-Aumencourt), Pierre-Jean VERZELEN (Crécy-sur-Serre), Franck FELZINGER (Cuirieux), Bernard BORNIER (Dercy), Viviane PONSIN (Dercy), Pascal LIENARD (Dercy), Louise DUPONT (Erlon), Caroline BRAZIER (Froidmont-Cohartille), Christian BLAIN (Marcy-sous-Marle), Jacques SEVRAIN (Marle), Eliane LOISON (Marle), Karine LAMORY (Marle), Vincent MODRIC (Marle), Pierre MODRIC (Marle), Hubert COMPERE (Mesbrecourt-Richécourt), Alexandre FRANQUET (Montigny-le-Franc), Francis LEGOUX (Montigny-sous-Marle), Virginie LAMBERT (Montigny-sur-Crécy), Jackie LAMBERT (Montigny-sur-Crécy), Thierry LECOMTE (Nouvion-et-Catillon), Anne GENESTE (Nouvion-le-Comte), Jean-Marc TALON (Pargny-lès-Bois), Gilles GENTIL (Pouilly-sur-serre), Bernard COLLET (Remies), Yves LEBRUN (Remies), Daniel LETURQUE (Tavaux-et-Pontséricourt), Jean-Claude GUERIN (Thiernu), Georges CARPENTIER (Voyenne).

SALLES NTIC

Président : Dominique POTART

Mesdames et Messieurs : Guy MARTIGNY (Assis-sur Serre), Gérard BOUREZ (Barenton-Bugny), Bruno SEVERIN (Barenton-sur-Serre), Jean-Pierre COURTIN (Bois-lès-Pargny), Éric BOCHET (Chéry-lès-Pouilly), Laurence RYTTER (Chéry-lès-Pouilly), Jean-Michel HENNINOT (Cilly), Carole RIBEIRO (Couvron-et-Aumencourt), Pierre-Jean VERZELEN (Crécy-sur-Serre), Franck FELZINGER (Cuirieux), Bernard BORNIER (Dercy), Louise DUPONT (Erlon), Christian BLAIN (Marcy-sous-Marle), Jacques SEVRAIN (Marle), Vincent MODRIC (Marle), Hubert COMPERE (Mesbrecourt-Richécourt), Nicole BUIRETTE (Monceau-le-Waast), Francis LEGOUX (Montigny-sous-Marle), Thierry LECOMTE (Nouvion-et-Catillon), Anne GENESTE (Nouvion-le-Comte), Bernard COLLET (Remies), Yves LEBRUN (Remies), Daniel LETURQUE (Tavaux-et-Pontséricourt), Jean-Claude GUERIN (Thiernu), Georges CARPENTIER (Voyenne).

TRAVAUX ET HABITAT

Président : Georges CARPENTIER

Mesdames et Messieurs : Guy MARTIGNY (Assis-sur Serre), Dominique POTART (Autremencourt), Laurent GROUZEZ (Barenton-Bugny), Jean-Pierre PROISY (Barenton-Cel), Bruno SEVERIN (Barenton-sur-Serre), Jean-Pierre COURTIN (Bois-lès-Pargny), Éric BOCHET (Chéry-lès-Pouilly), Laurence RYTTER (Chéry-lès-Pouilly), Jean-Michel HENNINOT (Cilly), Carole RIBEIRO (Couvron-et-Aumencourt), Pierre-Jean VERZELEN (Crécy-sur-Serre), Franck FELZINGER (Cuirieux), Bernard BORNIER (Dercy), Pascal LIENARD (Dercy), Christophe GUILLE (Dercy), Louise DUPONT (Erlon), Christian BLAIN (Marcy-sous-Marle), Jacques SEVRAIN (Marle), Eliane LOISON (Marle), Jean-Pierre SORLIN (Marle), Vincent MODRIC (Marle), Hubert COMPERE (Mesbrecourt-Richécourt), Nicole BUIRETTE (Monceau-le-Waast), Francis LEGOUX (Montigny-sous-Marle), Jackie LAMBERT (Montigny-sur-Crécy), Alberto DE LIMA (Montigny-sur-Crécy), Thierry LECOMTE (Nouvion-et-Catillon), Anne GENESTE (Nouvion-le-Comte), Jean-Marc TALON (Pargny-lès-Bois), Christophe

LE BERRE (Pargny-lès-Bois), Frédéric DELANCHY (Pargny-lès-Bois), Antoine YVERNEAU (Pierrepont), Gilles GENTIL (Pouilly-sur-Serre), Bernard COLLET (Remies), Daniel LETURQUE (Tavaux-et-Pontséricourt), Jean-Claude GUERIN (Thiernu), Éric CARPENTIER (Voyenne).

URBANISME ET SCOT

Président : Dominique POTART

Mesdames et Messieurs : Guy MARTIGNY (Assis-sur Serre), Gérard BOUREZ (Barenton-Bugny), François BRAZIER (Barenton-Cel), Bruno SEVERIN (Barenton-sur-Serre), Jean-Pierre COURTIN (Bois-lès-Pargny), Éric BOCHET (Chéry-lès-Pouilly), Laurence RYTTER (Chéry-lès-Pouilly), Jean-Michel HENNINOT (Cilly), Carole RIBEIRO (Couvron-et-Aumencourt), Dominique LEBLOND (Couvron-et-Aumencourt), Gilbert RICHARD (Couvron-et-Aumencourt), Pierre-Jean VERZELEN (Crécy-sur-Serre), Franck FELZINGER (Cuirieux), Bernard BORNIER (Dercy), Denis SUIN (Dercy), Louise DUPONT (Erlon), François NUYTTEN (Froidmont-Cohartille), Jean-Charles BRAZIER (Froidmont-Cohartille), Christian BLAIN (Marcy-sous-Marle), Jacques SEVRAIN (Marle), Myriame FREMONT (Marle), Eliane LOISON (Marle), Vincent MODRIC (Marle), Jean-Pierre SORLIN (Marle), Hubert COMPERE (Mesbrecourt-Richécourt), Nicole BUIRETTE (Monceau-le-Waast), Guillaume PIERRAT (Monceau-le-Waast), Francis LEGOUX (Montigny-sous-Marle), Jean-Michel WATTIER (Montigny-sur-Crécy), Alberto DE LIMA (Montigny-sur-Crécy), Thierry LECOMTE (Nouvion-et-Catillon), Nathalie BRAZIER (Nouvion-et-Catillon), Anne GENESTE (Nouvion-le-Comte), Jean-Marc TALON (Pargny-lès-Bois), Christine HANRIOT (Pargny-lès-Bois), Antoine YVERNEAU (Pierrepont), Maxime DECROUY (Pouilly-sur-serre), Bernard COLLET (Remies), Yves LEBRUN (Remies), Daniel LETURQUE (Tavaux-et-Pontséricourt), Jean-Claude GUERIN (Thiernu), Georges CARPENTIER (Voyenne), Éric CARPENTIER (Voyenne).

MUTUALISATION

Président : Pierre-Jean VERZELEN

Mesdames et Messieurs : Guy MARTIGNY (Assis-sur Serre), Patrice LETURQUE (Agnicourt-et-Séchelles), Dominique POTART (Autremencourt), Laurent GROUZEZ (Barenton-Bugny), David PETIT (Barenton-Cel), Bruno SEVERIN (Barenton-sur-Serre), Jean-Pierre COURTIN (Bois-lès-Pargny), Franck LEROY (Bosmont-sur-Serre), Philippe OBJOIS (Chalandry), Jacky DELARIVE (Châtillon-lès-Sons), Éric BOCHET (Chéry-lès-Pouilly), Jean-Michel HENNINOT (Cilly), Carole RIBEIRO (Couvron-et-Aumencourt), Pierre-Jean VERZELEN (Crécy-sur-Serre), Yannick GRANDIN (Cuirieux), Bernard BORNIER (Dercy), Louise DUPONT (Erlon), Caroline BRAZIER (Froidmont-Cohartille), Christian VUILLOT (Grandlup-et-Fay), Philippe LEGROS (La Neuville-Bosmont), Christian BLAIN (Marcy-sous-Marle), Jacques SEVRAIN (Marle), Hubert COMPERE (Mesbrecourt-Richécourt), Nicole BUIRETTE (Monceau-le-Waast), Christiane POTART (Montigny-le-Franc), Philippe LEGOUX (Montigny-sous-Marle), Jean-Michel WATTIER (Montigny-sur-Crécy), Paulette BLANQUART (Mortiers), Thierry LECOMTE (Nouvion-et-Catillon), Hervé GAYRAUD (Nouvion-le-Comte), Anne GENESTE (Nouvion-le-Comte),

APPELS D'OFFRES

Président : Pierre-Jean VERZELEN

Mesdames et Messieurs : Dominique POTART, Anne GENESTE, Jacques SEVRAIN, Georges CARPENTIER, Bernard COLLET, Carole RIBEIRO, Daniel LETURQUE, Laurence RYTTER, Christian VUILLOT, Guy MARTIGNY (titulaires et suppléants).



Maison de santé
du Pays de la Serre

02.

PAYS DE LA SERRE
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016

PAYS DE LA SERRE, DES COMPÉTENCES ÉTOFFÉES

02.

DES COMPÉTENCES
ÉTOFFÉES
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



Vue aérienne du Pôle d'Activité du Griffon

LE PÔLE D'ACTIVITÉ DU GRIFFON

Plus de précisions : cf. Rapport annuel du Syndicat Mixte du Pôle du Griffon 2016

SYNDICAT MIXTE DU PÔLE D'ACTIVITÉS DU GRIFFON

Ayant constaté leur intérêt commun pour cette zone, la Communauté de communes du Pays de la Serre et la Communauté d'agglomération du Pays de Laon ont souhaité mener conjointement le projet de création d'une zone d'activités économiques. Pour ce faire, elles se sont associées au sein du Syndicat Mixte du Pôle d'Activités du Griffon.



Situé en vitrine de l'autoroute A26 et de la RN2 et au centre d'un réseau routier et de communication en plein développement, le Pôle d'activité du Griffon renforce l'attractivité des deux territoires, Pays de Laon et Pays de la Serre.

Espace de 150 ha dédié à l'activité économique, le Pôle d'activité du Griffon peut accueillir une vaste gamme d'entreprises :

- artisanat
- industrie
- bureaux d'études
- activités de recherche

Ces parcelles modulables de 2500m² à plusieurs dizaines d'hectares s'adaptent au projet des entrepreneurs.

Depuis 2010 le Pôle d'Activité du Griffon a vu s'implanter plusieurs établissements tels que : l'INRA, le Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherches (LDAR), Groupement de défense sanitaire de l'Aisne, Valor'Aisne, Sorange, Sodeleg, GES, l'Institut Technique de la Betterave (ITB). Depuis 2016, le Conseil régional des Hauts-de-France a décidé l'implantation du Pôle IAR (Industries et Agro-Ressources) qui travaille sur la valorisation complète de la plante et cible son développement sur les

nouveaux marchés émergents basés sur l'utilisation de tous les composants de la plante pour des finalités industrielles, innovantes et compétitives.

L'investissement de 35 millions d'€ est porté à hauteur de 2/3 pour la Communauté d'agglomération du Pays de Laon et 1/3 pour la Communauté de communes du Pays de la Serre.

Les dépenses et recettes du Syndicat Mixte du Pôle d'Activités du Griffon sont réparties avec 2/3 pour la Communauté d'agglomération du Pays de Laon et 1/3 pour la Communauté de communes du Pays de la Serre.

Le montant de la participation du Pays de la Serre en 2016 s'élève à 300.000€ contre 275.000€ en 2014.

POUR INFO

Le Comité Syndical est l'organe décisionnel pour l'ensemble des choix tant stratégiques que de gestion courante. Il est composé de 12 membres titulaires et de 6 suppléants répartis à égalité entre les deux Communautés.

En 2014, il a renouvelé sa composition suite aux élections municipales.

Les Délégués titulaires de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :
Aude BONO - Philippe CERVY - Damien DELAVENNE - Olivier JOSSEAUX - Maxime KELLER - Roland SOYEUX

Les Délégués suppléants de la Communauté d'agglomération du Pays de Laon :
Fawaz KARIMET - Antoine LEFEVRE - Philippe PARCHEMINIER

Les Délégués titulaires de la Communauté de communes du Pays de la Serre :
Gérard BOUREZ - Georges CARPENTIER - Dominique POTART - Carole RIBEIRO - Jacques SEVRAIN - Pierre-Jean VERZELEN

Les Délégués suppléants de la Communauté de communes du Pays de la Serre :
Eric BEVIERE - Nicole BUIRETTE - Francis LEGOUX

02.

DES COMPTÉTENCES
ÉTOFFÉES
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ZONE D'ACTIVITÉS DE LA PRAYETTE



Locaux de Essemes services et le service ADS du Pays de la Serre

HISTOIRE ET IMPLANTATION

Située sur l'ancien site reconverti de la sucrerie de Marle, cette zone d'activité offre aux entreprises qui souhaiteraient implanter et développer leur activité sur le Pays de la Serre, une opportunité d'installation dans un espace industriel à la fois intégré au territoire et très accessible de par sa proximité avec la RN2. »

Avec une superficie de plus de quatre hectares, la Zone de la Prayette accueille Essemes Services, Électricité Générale Roger DELAFONT, Lariplast ainsi que le service ADS et la plate-forme d'insertion dédiée à la découverte des métiers du bâtiment du Pays de la Serre.

Suite à la délibération du bureau communautaire du 19 octobre 2015, la Communauté de communes du Pays de la Serre a déposé un permis d'aménager sur l'ancien site industriel de la sucrerie de Marle, démantelé et réaménagé en partie afin de construire un nouveau chemin d'accès depuis l'allée d'Haudreville.

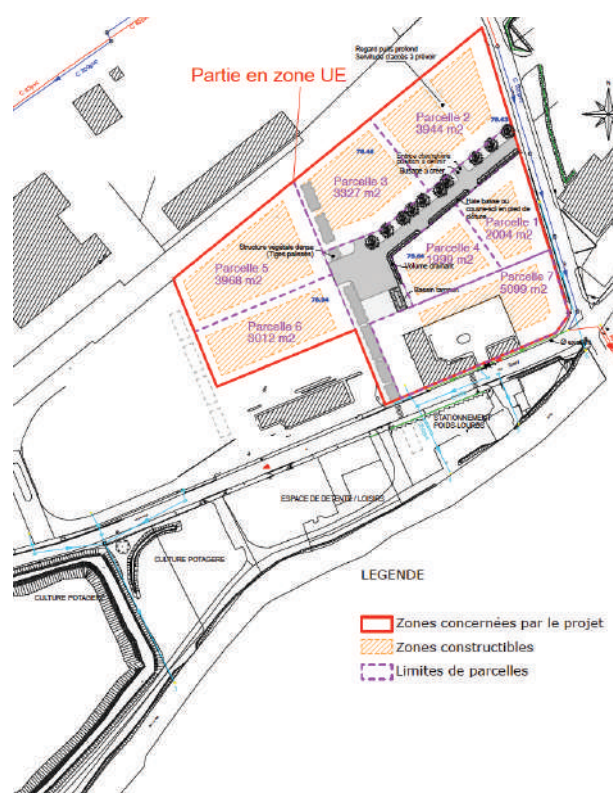
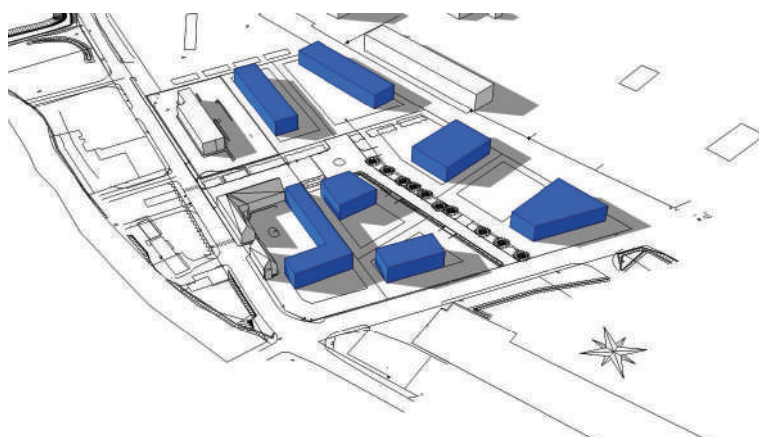
La nouvelle voie d'accès sera accompagnée d'arbres tiges, d'une noue de recueil des eaux pluviales, de mobilier urbain et l'éclairage public sera revu.

L'objectif est de viabiliser de nouvelles parcelles afin de générer une disponibilité foncière en adéquation avec la volonté de développement économique portée par la Communauté de communes du Pays de la Serre.

Le projet consiste à viabiliser jusqu'à 7 parcelles dans l'enceinte de l'ancienne sucrerie pour une surface commercialisable d'environ 23 337 m² environ.

Des travaux de rénovation ont été engagés par le Pays de la Serre sur le bâtiment principal en installant des nouvelles huisseries sur l'ensemble de la bâtisse. Le chantier d'insertion de découverte des métiers du bâtiment a également réalisé des travaux de peinture, pose de faïence, et divers petits travaux pour permettre l'installation du service ADS (application du droit des sols).

La pose d'une signalétique extérieure est prévue début 2017 pour l'ensemble des entreprises implantées sur la Zone d'Activités de la Prayette.



02.

DES COMPTÉNCES
ÉTOFFÉES
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



Maison de santé pluridisciplinaires de Crécy-sur-Serre

MAISONS DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRES (MSP)

LE CONCEPT DE LA MSP ? BIEN PLUS QU'UN SIMPLE REGROUPEMENT DE MÉDECINS !

Consciente des enjeux liés à la démographie médicale, la Communauté de communes du Pays de la Serre a porté un projet de pôle de santé territorial adossée aux deux Maisons de santé situées à Marle et Crécy-sur-Serre.



La Maison de santé de Marle (MSP) est implantée dans le centre de Marle, près de la Maison de retraite, dans le Parc Jean Macé. Celle de Crécy-sur-Serre est localisée également dans le centre ville près du centre de secours des pompiers.

Marle accueille actuellement un médecin généraliste, un chirurgien orthopédique, une diététicienne, une psychologue-clinicienne, un cabinet d'infirmiers, un podologue, un chirurgien-dentiste, une orthophoniste, deux masseurs-kinésithérapeutes, une ostéopathe. D'autres cabinets pour médecins spécialistes sont également disponibles le tout sur une surface utile de 787,60 m².

Tous les espaces fonctionnels nécessaires (accueil, salles d'attente, secrétariat, logistique, sanitaires, salle de réunion, studio d'hébergement, bassin de rééducation pour la MSP de Crécy-sur-Serre...) ont été prévus.

Le bâtiment de Marle pourra éventuellement accueillir une extension pour héberger d'autres professionnels de santé dont le territoire a besoin.

Pour ce qui concerne leurs aménagements extérieurs, des places de parking ont été prévues pour le stationnement des patients et les professionnels de santé.

Au-delà de ce regroupement physique en un lieu unique, le concept des MSP a l'ambition d'améliorer les soins du diagnostic à la

convalescence tout en contribuant à limiter la désertification médicale.

Pour les professionnels, elle offre une solution pour résoudre les difficultés qui peuvent être rencontrées lors d'une installation en milieu rural comme l'isolement professionnel, l'investissement financier, ainsi que le cloïsement entre les différentes spécialités. Les deux MSP favorisent l'installation durable dans le Pays de la Serre de ces professionnels de spécialités diverses et complémentaires, et leur permet de travailler ensemble avec efficacité. Pour la mise en place de ces pôles de santé territoriaux, les professionnels de santé se sont regroupés en une structure juridique associative dénommée «Groupement des Professionnels de Santé du Pays de la Serre pour un Pôle de santé» (GPSPS).

La Maison de santé doit donc favoriser l'installation sur le territoire de nouveaux praticiens lors de départs à la retraite.

La Maison de santé de Crécy-sur-Serre est ouverte depuis mars 2016. Un cabinet de deux masseurs-kinésithérapeutes, une orthophoniste, un podologue, et trois infirmières libérales ont rejoint les locaux avec une surface utile de 737,60 m².

Une diététicienne devrait rejoindre la MSP de Crécy-sur-Serre courant 2017.

ZOOM QUELQUES CHIFFRES

	MSP Marle	MSP Crécy-sur-Serre	Total
Coûts des travaux	1 555 100 €	2 123 000 €	3 261 480,21 €
Fonds européens	300 000 €	204 089,15 €	504 089,15 €
État	206 000 € 100 000 €	300 000 € 100 000 €	706 000 €
Conseil Départemental	125 773,78 €	220 165,11 €	345 938,89 €



Maison de santé pluridisciplinaires de Marle

02.

DES COMPTÉTENCES
ÉTOFFÉES
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



URBANISME ET ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

DÉFINITION DU SERVICE ADS

Le service Application du Droit des Sols est chargé, pour le compte des communes dotées d'un document d'urbanisme, de l'instruction des autorisations d'urbanisme (certificats d'urbanisme, déclarations préalables, permis de construire, permis de démolir et permis d'aménager), dans le respect des règles définies par les documents d'urbanisme (Plans d'Occupation des Sols, Plans Locaux d'Urbanisme)



Permis de construire, déclaration préalable, permis d'aménager... La Communauté de communes du Pays de la Serre assure désormais l'instruction de l'application du droit des sols.

Jusqu'à la fin juin 2015, les services de l'Etat (Direction Départementale des Territoires) assuraient l'accompagnement des communes dans l'instruction des dossiers liés au droit des sols.

Le service Application du Droit des Sols (ADS) a été créé au 1er juillet 2015. Il assure l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, déclarations préalables et certificats d'urbanismes opérationnels) en étroite collaboration avec les communes dotées d'un document d'urbanisme et a également pour vocation l'assistance et le conseil aux communes ainsi qu'aux particuliers.

Le service ADS a donc pour mission d'accompagner le Maire dans ses décisions : il étudie les dossiers et lui soumet des propositions dans le respect du code d'urbanisme. L'objectif est de garantir une fiabilité juridique aux dossiers d'urbanisme. Les dossiers sont donc déposés en Mairie puis étudiés par le service ADS du Pays de la Serre qui rédige une proposition d'arrêté pour le Maire. Celui-ci transmet son avis définitif au demandeur.

La loi handicap du 11 février 2005 impose aux collectivités territoriales un certain nombre d'obligations pour rendre accessible toute la chaîne de déplacement (cadre bâti, voirie, espaces publics, transports) à toutes les personnes atteintes d'un handicap physique, visuel, auditif ou mental.

Le premier travail consiste à faire un diagnostic de tous les établissements recevant du public (Mairie, salle des fêtes, écoles, etc ...) et à établir un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) en partenariat avec Cerema qui a été retenu pour réaliser ces études sur l'année 2014.

Une fois ce travail accompli, les communes devront réaliser les travaux nécessaires pour rendre accessibles les bâtiments et équipements publics à toutes les personnes en situation de handicap.



ZOOM QUELQUES CHIFFRES

Le service ADS a totalisé depuis sa création 288 demandes dont pour l'année 2016 :

- 20 demandes de permis de construire
- 88 demandes de déclarations préalables
- 1 permis d'aménager
- 81 certificats d'urbanisme
- 1 permis de démolir

Les communes qui ont réalisé des travaux d'aménagement pour l'accès aux personnes à mobilité réduite sur leur territoire :

- Pierrepont : accès Mairie (rampe)

02.

DES COMPÉTENCES
ÉTOFFÉES
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT)

DÉFINITION DU SCoT

Le schéma de cohérence territoriale est instauré par la loi n° 2000.1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (loi SRU). Il est un outil de mise en cohérence des politiques d'aménagement du territoire en matière d'habitat, d'infrastructures, de déplacements, d'implantations commerciales et de protection de l'environnement. Son but principal est de définir l'évolution d'un territoire donné dans une perspective de développement durable. Il s'agit donc d'un projet d'aménagement et de développement qui doit intégrer les dimensions sociales, économiques et environnementales locales.



Le schéma de Cohérence Territoriale est un document intercommunal qui porte une stratégie de développement à long terme. Il définit et organise spatialement des objectifs et projets d'aménagement qui sont repris par les documents sectoriels et les documents d'urbanisme. Le SCoT ne fixe pas la destination générale des sols, mais demande aux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) de prendre en compte ses orientations. Les PLU continuent de définir eux-même leur zonage et les règles d'urbanisme applicables dans un esprit de cohérence et de compatibilité.

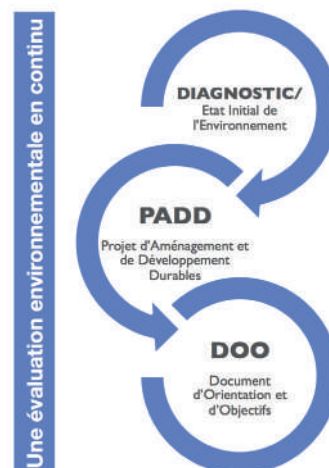
Le SCoT concrétise un projet de territoire élaboré et adopté en commun, qui fixe les objectifs des politiques publiques à 10 ans.

Consciente de l'enjeu, la Communauté de communes du Pays de la Serre a décidé de se lancer dans l'élaboration du SCoT intercommunal. Pour ce faire, elle a créé une commission dédiée et s'est attachée la collaboration d'un bureau d'études pour la réalisation des études.

En 2016, les travaux de la commission SCoT ont conduit à la réalisation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Présentation aux personnes publiques associées, réunions publiques, affiches et notices de présentation ont permis de faire partager le PADD au plus grand nombre.

Puis, les travaux ont repris afin d'élaborer le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

Cette démarche se poursuivra en 2017 avec d'autres réunions d'association et d'information, jusqu'à l'arrêt du projet et la mise à l'enquête publique.



Projet réalisé avec le soutien financier du Conseil Régional des Hauts-de-France, l'État et de l'ADEME.

ZOOM SUR L'AEU

La Communauté de communes du Pays de la Serre a souhaité mettre en oeuvre une Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU). A la suite des éléments d'enjeux mis en évidence dans le diagnostic, cette approche a mis en lumière les éléments majeurs de la stratégie du SCoT et qui feront l'objet d'un approfondissement dans le D.O.O. :

- L'équilibre du territoire entre le nord et le sud : les franges sud du Pays de la Serre sont les lieux privilégiés du développement démographique sous l'influence des territoires voisins ; le nord doit pouvoir conserver une capacité d'accueil suffisante pour maintenir son dynamisme ;

- L'importance majeure de l'équipement numérique du territoire dans la réussite du projet pour les habitants, les entreprises et le monde agricole ;
- La résorption de la vacance dans le parc résidentiel ancien (aujourd'hui à 7%, soit 494 logements) qui a souligné la nécessité de définir des politiques spécifiques en ce sens ;
- La nécessité d'une réflexion sur la qualité des paysages urbains, supposant la bonne localisation, la bonne forme, la bonne densité, ... en lien avec la mobilisation des dents creuses et des friches situées dans le tissu urbain existant ;
- L'avantage comparatif que peut constituer la volonté politique locale dans le développement des énergies renouvelables.

02.

DES COMPÉTENCES
ÉTOFFÉES
ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

LES LOISIRS & LA PETITE ENFANCE



Atelier cuisine «P'tit Chef» lors des vacances de février

OBJECTIF

L'objectif premier de cette compétence est de favoriser l'accueil de la petite enfance, aussi bien collective (accueils de loisirs) qu'individuelle (assistantes maternelles) en développant des liens entre les différents partenaires et les structures existantes, afin de mieux répondre aux besoins et attentes des familles du territoire.



Depuis 2004 la Communauté de Communes du Pays de la Serre a mis en place un service loisirs et petite enfance intercommunal qui organise les programmes d'animations proposés durant les vacances scolaires et hors période de vacances à tous les enfants du territoire. Avant, cette compétence était organisée par le monde associatif. Plusieurs offres sont proposées aux parents pour l'accueil de leurs enfants :

Les accueils de loisirs sans hébergement sont organisés sur les sites de Crécy-sur-Serre et Marle. Ils sont menés dans le cadre d'un partenariat avec la CAF de l'Aisne et du Conseil départemental :

Les Mercredi Récréatifs fonctionnent sur les sites de Couvron-et-Aumencourt et à Chéry-les-Pouilly en demi-journée. 56 enfants ont participé à ces ateliers en 2016



Les Petites vacances se déroulent sur les sites de Marle, Crécy-sur-Serre :

- Février : Atelier « P'tit chef » et film au cinéma de Hirson avec 145 enfants.
- Avril : Atelier Marionnette avec 172 enfants sur ces vacances.
- Octobre : A la découverte des pompiers visite de la caserne et activités avec les pompiers de Crécy-sur-Serre et Marle 114 enfants.



Les **Accueils de loisirs** pendant les vacances d'été se déroulent sur les sites de Marle et de Crécy-sur-Serre. Le nombre d'enfants inscrits à Crécy-sur-Serre passe de 240 enfants en 2015 à 256 enfants en 2016 soit une augmentation de plus de 6%. La fréquentation de Marle passe de 154 en 2015 à 155 enfants en 2016.

Parallèlement aux accueils de loisirs, la Communauté de communes du Pays de la Serre propose également des offres de **séjours avec hébergements** sur plusieurs sites suivants les âges.

Le séjour hiver au ski s'est déroulé à Megève-Combloux où le nombre d'enfants est passé de 25 à 28 enfants soit une augmentation de 12% comparé à l'année passée.

Les trois séjours été an Corse, en Charente-Maritime et en Haute Savoie restent stables avec 20 inscrits.

Sur l'ensemble des actions 2016, 42 communes ont été concernées.

Le Pays de la Serre propose des **actions de formations diplômantes** à destination des jeunes de son territoire avec le BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur). Aussi la Communauté de communes a-t-elle décidé de participer à la formation de base de 6 jeunes, à la formation de perfectionnement de 12 jeunes.

Le **Relais Assistantes Maternelles** (RAM) propose aux

02.

DES ACTIONS AU COEUR
DES PRÉOCCUPATIONS
ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE



Ateliers RAM

LES LOISIRS & LA PETITE ENFANCE

aux assistantes maternelles et aux familles des activités d'éveil à destination des enfants de 0 à 5 ans révolus. Les animations et activités manuelles sont mise en place sur les sites de Marle, Crécy-sur-Serre et Pierrepont 1 fois par mois et de Couvron-et-Aumencourt 2 fois par mois.

Le nombre d'animations pour l'année 2016 est de 16 pour Couvron-et-Aumencourt, 9 pour Crécy-sur-serre, 9 pour Marle et 9 pour Pierrepont.

L'info RAM, guide pratique regroupant des informations juridiques et pratiques ainsi que le planning des ateliers du RAM, est rédigé et imprimé dans les locaux du Pays de la Serre à 170 exemplaires.

Le RAM a pour objectifs :

- être un lieu d'information pour les parents avec 128 rendez-vous et 314 au téléphone
- être un lieu de ressources pour les assistantes maternelles avec 53 entretiens physiques et 215 par téléphone
- être un lieu d'échanges entre professionnels
- être un lieu d'observation pour les élus et responsable du service jeunesse.

Le RAM a organisé un **spectacle gratuit** «Souricette n'en fait qu'à sa tête» pour les enfants du territoire accompagnés des assistantes maternelles, il a accueilli 20 enfants, 9 assistantes maternelles et 6 parents.



La Communauté de communes est désireuse d'offrir un maximum d'activités variées pour sa jeune population en proposant des **Ateliers bébés lecteurs** 1 fois par mois en partenariat avec la bibliothèque de Crécy-sur-Serre. Les **Ateliers e-Kid's** offrent une première approche de l'outil informatique aux jeunes enfants. L'ensemble de ces services sont gratuits, sans réservation (sauf e-Kid's) et ouverts à tous.

En octobre 2016 ouverture de la "**Ludothèque Itinérante**", les enfants et parents peuvent découvrir des jeux pour tous les âges et tous les goûts, et passer des moments agréables et conviviaux.

L'objectif de ce projet est de mettre en valeur le jeu au sein des familles, et de créer une dynamique en milieu rural autour du jeu.

Le jeu sur place est gratuit seul un abonnement pour le prêt est obligatoire, il est fixé à 10€ par an ou 5€ pour 6 mois.

Les animations se déroulent sur 7 communes du territoire.



Le nombre d'animation pour l'année 2016 est de 1 pour Marle, 3 Chéry-lès-Pouilly, 3 Couvron-et-Aumencourt, 3 Barenton-sur-Serre, 2 Crécy-sur-Serre, 2 Tavaux-et-Pontséricourt, 1 Pierrepont.

Lors des 15 séances de 2016, la ludothèque a accueilli 17 enfants et 13 adultes. Elle a réalisé 4 adhésions.

02.

DES COMPTÉTENCES
ÉTOFFÉES
ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE



La livraison des repas aux personnes âgées

LE PORTAGE DE REPAS & LES PERSONNES ÂGÉES

RAPPEL

Parmi ses différentes compétences, la Communauté de communes du Pays de la Serre a intégré les services de proximité à la population et notamment le portage de repas au domicile des personnes âgées depuis le 1^{er} septembre 1993.



Le service est destiné aux personnes âgées, handicapées, souffrantes ou en dépannage occasionnel suite à une hospitalisation ou un accident de la vie. Il est assuré quotidiennement par une équipe de 3 personnes et peut être adapté à des régimes spécifiques : sans sel, sans sucre ...

Soucieux de proposer un service de qualité, cette prestation a un caractère social et s'inscrit dans une politique de maintien à domicile. Ce service est complémentaire des actions portées par les associations spécialisées du territoire comme l'ACAPA et l'ADMR notamment.

Il apporte une aide à la vie quotidienne, pallie aux difficultés liées à l'organisation des repas et permet d'offrir une alimentation variée et équilibrée. Les livraisons sont assurées 6 jours sur 7. Ce rythme de visite permet un moment d'échange entre l'usager et le livreur.

Une des vocations du service est aussi le maintien de liens sociaux.

Fonctionnement :

Le plateau est conçu pour un repas (celui du déjeuner). Les repas sont composés de 6 éléments à savoir : un potage, une entrée un plat principal et son accompagnement un fromage ou un laitage et un dessert.

Des régimes spécifiques sont proposés (sans sel, diabétique). Les menus respectent une rotation sur environ 6 semaines afin de proposer aux personnes utilisatrices, une variété dans les menus et éviter une monotonie dans les repas quotidiens.



La livraison est assurée par 2 agents de la Communauté grâce à des véhicules réfrigérés. Les barquettes de conditionnement

sont étiquetées afin d'assurer une parfaite traçabilité des produits et permettre une utilisation dans les délais optimums. La date limite de consommation est inscrite lisiblement sur le film protecteur.

Le prix de vente du service :

Le plateau repas composé des 6 éléments (livraison comprise) est facturé 5,50€ pour un habitant du territoire. Une aide de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) peut être attribuée par le Conseil départemental. Les conditions dépendent du degré de validité (GIR) et des ressources.

En plus des livraisons, le personnel du service de portage de repas assure une écoute attentive sur les conditions de vie des usagers. Des difficultés peuvent être signalées par ce biais. Il est primordial que des personnes aidantes soient identifiées lors de l'inscription au service (famille ou voisins de confiance).



ZOOM QUELQUES CHIFFRES

Nombre de repas livrés par jour : 55
Nombre de personnes concernées : 118
Nombre de repas livrés : 19821 / an
Nombre de communes concernées par le service : 34
Nombre de nouveaux clients : 32

02.

DES COMPÉTENCES
ÉTOFFÉES
ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE



Préparation des livraisons sur les différentes communes du territoire

LE PORTAGE DE REPAS & LA RESTAURATION SCOLAIRE

RAPPEL

En optant pour la compétence « portage de repas et restauration scolaire », la Communauté de communes a aussi pris en charge cette compétence avec une double exigence : qualité nutritionnelle des repas et information aux parents. »

Chaque jour de classe, ce sont environ 530 enfants des écoles maternelles et élémentaires qui déjeunent dans les différents restaurants scolaires du territoire.

La Communauté de communes du Pays de la Serre a pris la compétence livraison de repas depuis 2003 et elle est ouverte aux enfants scolarisés dans les écoles publiques.

Il s'agit de proposer aux enfants des repas équilibrés, diversifiés, sains, qui contribuent à leur éducation au goût. La confection des repas est effectuée par DUPONT RESTAURATION selon un protocole de liaison froide. C'est une technique basée sur la fabrication des repas pour une consommation différée, dans un souci au quotidien de qualité.

Chaque menu se compose d'une entrée, d'un plat principal avec légumes ou féculents, d'un laitage et d'un dessert ou un fruit. le personnel qui encadre et surveille les enfants, tout en leur apprenant à manger de tout (autant que possible...) sont des personnels communaux ou syndicaux des écoles.

Dès la prise de compétence, les élus communautaires ont

souhaité apporter aux familles un service de qualité tout en préservant leur pouvoir d'achat.

Ce service est rendu dans des conditions tarifaires des plus intéressantes pour les familles, le prix des repas ne dépassant pas 2,79€ et pouvant descendre jusqu'à 1,90€. Une aide du Conseil Départemental permet de pratiquer ces tarifs.

Le service de fourniture de repas aux restaurants scolaires assurent le fonctionnement de 9 écoles ou regroupements scolaires :

- Barenton-Bugny
- Chéry-les-Pouilly
- Couvron-et-Aumencourt
- Crécy-sur-Serre
- Nouvion-et-Câtillon
- Pouilly-sur-Serre
- Marle
- S.I.G.E des Marais (Pierrepoint)
- S.I du Val de Serre (Tavaux-et-Ponséricourt)



ZOOM QUELQUES CHIFFRES

Nombre de repas distribués : 73532 / an

02.

DES COMPÉTENCES
ÉTOFFÉES
ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE



Réalisation d'un cache-pot par le chantier d'insertion femme

L'INSERTION SOCIALE & PROFESSIONNELLE

RAPPEL

La Communauté de communes du Pays de la Serre mène également une politique sociale qui repose sur deux plateformes d'insertion. Ces dispositifs ont vocation à lutter contre les freins à l'emploi des personnes les plus fragiles sur le marché de l'emploi.



La Communauté de communes embauche en contrat à durée déterminée d'insertion des personnes rencontrant des difficultés d'ordre social et professionnel particulières (qualification, mobilité). Le temps d'un contrat de travail, des moyens pédagogiques et d'accompagnement socioprofessionnel sont mis en place. Le salarié va faire l'acquisition de compétences nouvelles en se formant et va pouvoir accéder à la mobilité, la qualification et la mobilité étant des atouts pour accéder au marché du travail classique. La transmission des savoir-faire est assurée par les encadrants techniques. Les travaux entrepris sur le territoire contribuent à l'amélioration du cadre de vie de notre territoire.

Le **chantier découverte des métiers du bâtiment** restaure le petit patrimoine bâti, entretient les espaces naturels sensibles. Chaque restauration est pensée en amont avec les élus des communes, la commission insertion, l'encadrement technique et le conseil départemental.

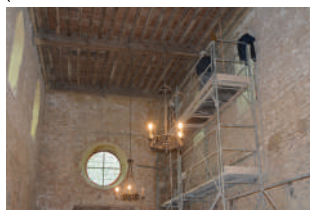
Le **chantier découverte des métiers du service à la personne (SAP)** intervient sur des missions ponctuelles de nettoyage et sur des projets thématiques en lien avec les services culture et enfance loisirs. Les salariés du chantier assurent aussi des missions de service et de préparation de cérémonies officielles (vœux, inauguration...)

Les supports d'intervention permettent :

- l'apprentissage du travail en équipe,
- l'acquisition de savoir-faire,
- la mise en place d'un véritable projet professionnel.

Le chantier découverte des métiers du bâtiment est intervenu dans les communes suivantes :

- Marle (nettoyage des berges de la Serre)
- Grandlup-et-Fay (extension de la cuisine de la salle des fêtes)
- Chéry-lès-Pouilly (rejointoiement de murs de la mairie école)
- Marle (aménagement du bureau pour le service insertion)
- Erlon (tranche 2 de



l'isolation intérieure et peinture de la salle de classe)

- Chalandry (extérieur de la Mairie tranche 2)
- Tavaux-et-Pontséricourt (extérieur de l'église)
- Nouvion-et-Câtillon (travaux intérieurs de l'Eglise)
- Vesles-et-Caumont (intérieur de l'église)

La Communauté de communes bénéficie du soutien du Conseil départemental, des services de l'État et de Pôle Emploi pour mener ces actions d'insertion.

Le chantier d'insertion SAP est intervenu dans la quasi totalité des communes pour l'entretien régulier des Mairies, églises, salles des fêtes ainsi que les écoles. Elles ont également réalisé d'autres projets tels que :

- Décoration de caches-pots pour les vœux 2016 de la Communauté de communes
- Réalisation de 110 tabliers P'tit Chef pour les ALSH
- Décoration de table pour la cérémonie de remise des poules
- Jardinières avec palettes pour les vœux 2017
- Costumes pour le spectacle «L'Aventure du nain malin»
- Fleurs en papier crépon pour le char des ALSH
- Préparation de cakes pour une réunion du RAM
- Préparation d'un pique-nique pour une course d'orientation au parc archéologique de Marle



ZOOM QUELQUES CHIFFRES

Nombre de personnes passées sur les deux chantiers : 22 femmes et 25 hommes
Bénéficiaires du RSA : 10 femmes et 8 hommes
Sortie emploi CDI : 3 femmes
Sortie emploi CDD - de 6 mois : 2 femmes et 2 hommes
Sortie emploi CDD + de 6 mois : 1 femme et 1 homme
Sortie formation qualifiante : 1 femme
Sortie avec diplôme qualifiant : 3 femmes et 1 homme

02.

DES COMPÉTENCES ÉTOFFÉES ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

LA CULTURE



Spectacle «La petite marchande d'histoires vraies» - Compagnie l'Échappée

RAPPEL

Le Pays de la Serre encourage et soutient une offre culturelle diversifiée. Dans cet esprit, la Communauté de communes du Pays de la Serre s'appuie sur les acteurs associatifs et propose une programmation culturelle intercommunale essentiellement en milieu scolaire. Cette démarche permet de développer des actions de découverte et de création artistique, grâce à la présence d'artistes auprès des enfants.

La prise de compétence en matière culturelle n'est pas récente, elle date de 1997. Les projets qui traduisent la politique communautaire se sont succédés avec leurs objectifs et finalités propres. Depuis 2003, le projet culturel intercommunal est largement orienté vers le milieu scolaire. Le projet triennal actuel (2014-2016) bénéficie du soutien financier du Conseil régional. Ce projet repose sur 3 axes à savoir :

- Encourager les pratiques amateurs des jeunes
- Développer la lecture publique à tous les âges
- Sensibiliser le public éloigné des pratiques artistiques

Le collège de Marle bénéficie depuis plusieurs années d'un soutien de la Communauté de communes pour la mise en place d'un **atelier théâtre au collège**. Une comédienne professionnelle intervient régulièrement au club théâtre. De plus, dans le cadre de ce projet les élèves du club théâtre et de la classe de théâtre ont la possibilité d'aller dans les lieux culturels avec le concours de la Communauté de communes.

Écoliers musiciens : Le projet d'accompagnement à l'éveil musical et au chant est proposé chaque année aux équipes pédagogiques qui ont envie de s'investir toute l'année sur une production. Les classes porteuses d'un projet sont accompagnées par un musicien intervenant en milieu scolaire. En 2016, 2 classes de cycle 3 de Couvron-et-Aumencourt ont participé au projet «L'Aventure du nain malin» initié par Vincent FRANCHETEAU, professeur de l'école intercommunale de musique. 1254 enfants ont été mobilisés sur le projet Tintamarre soit pratiquement l'ensemble du territoire. Ce projet a mobilisé les équipes pédagogiques toute l'année scolaire. Le projet a démarré en octobre 2015 avec 2 séances de formation des enseignants. Le travail s'est arrêté les 20 et 21 juin 2016 lors de 2 rassemblements un à Marle à la salle Simone Signoret en temps scolaire et l'autre à Crécly-sur-Serre en temps scolaire et en tout public. La foule était au rendez-vous pour saluer le travail des enfants et de leurs enseignants.



Les BIP : Les brigades d'intervention poétique viennent perturber agréablement le quotidien de la classe. Pendant 15 jours, un duo de comédiens fait irruption dans les classes pour interpréter un poème : 33 classes ont été visitées.

Le soutien à la lecture publique : Les actions en la matière sont menées en partenariat avec la Communauté de communes des Vallons d'Anizy. Le Pays de la Serre soutient financièrement la fête du livre et la semaine jeunesse. 25 classes du territoire ont reçu des artistes dans plusieurs classes des écoles de Crécly-sur-Serre, Chéry-lès-Pouilly, Pierrepont, Tavaux-et-Pontséricourt, Nouvion-et-Catillon. 4 rencontres en bibliothèque ont été proposées également.

Formation des enseignants : La Communauté de communes dans le cadre de son partenariat avec les services de l'Éducation Nationale a proposé, en lien avec la saison, la mise en place de 9 heures de sensibilisation à la danse et à la pratique des percussions. 17 heures d'intervention d'artistes ont été proposées dans 6 classes du territoire autour des spectacles «La petite marchande d'histoire vraies» et «Shoes».

Saison culturelle : Les propositions de spectacles programmées en 2016 ont rassemblé 2570 enfants. La saison bénéficie du soutien pédagogique des services de l'Éducation Nationale.

Sport à l'école : 42 heures d'interventions ont été mises en place dans les classes de Marle et Pierrepont. Une journée challenge a été organisée en juin avec l'ensemble des classes soit 213 enfants ayant travaillé sur la course d'orientation. Cette journée festive au parc archéologique de Marle a permis de sensibiliser les enfants au tri lors du pique-nique sur place. En 2017 l'action sera reconduite en partenariat avec le Comité départemental du sport en milieu rural.

La Communauté de communes participe aussi à la promotion des événements culturels du territoire, en publiant les différentes manifestations sur le Facebook communautaire. Elle subventionne également des associations tels que : La foulée Liesse-Marle, le Cerf-Vol'Aisne, la Souche Multi-Sports.

02.

DES COMPÉTENCES
ÉTOFFÉES
ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

L'ÉCOLE DE MUSIQUE



L'Aventure du Nain Malin

CITATION

«La musique est peut-être l'exemple unique de ce qu'aurait pu être - s'il n'y avait pas eu l'invention du langage, la formation des mots, l'analyse des idées - la communication des âmes.»

Marcel PROUST (1871 - 1922)



L'école intercommunale de musique dispense un enseignement de qualité, grâce aux compétences de ses professeurs et à la diversité de leurs parcours.

Répondant aux préconisations du Schéma d'Orientation Pédagogique du Ministère de la Culture, le cursus comprend 3 types de cours essentiels à l'apprentissage de la musique et organisés par cycles, dès le CEI, avec des cours de :

- formation musicale
- pratique instrumentale (flûte traversière, Clarinette, Saxophone, Trompette, Trombone, Tuba, Piano et Guitare)
- Pratique collective (chant chorale, orchestre, atelier accompagnement, atelier improvisation, ensemble de guitares)

Pour les plus jeunes (à partir de la maternelle moyenne section), le jardin musical propose une approche sensorielle de la musique à travers le chant, les mouvements du corps, l'écoute et les jeux rythmiques tout en découvrant les instruments de musique.

Pour sa 19^e année, l'Ecole de Musique a accueilli 120 élèves (77 enfants de moins de 10 ans et 43 de plus de 10 ans.) issus de 30 communes du territoire soit une augmentation de 5% comparé à 2014.

Encadrés par 10 professeurs diplômés, les élèves sont accueillis sur différents sites, en fonction des activités : Crécy-sur-Serre, Marle, Chéry-les-Pouilly et Vienne.

Entre rigueur et passion, l'une des principales vocations de l'école de musique est de favoriser la pratique instrumentale de ses élèves au sein de formations musicales.

L'École Intercommunale de Musique s'inscrit pleinement dans le Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques dans l'Aisne grâce au soutien du Conseil Départemental et permet ainsi aux élèves de participer à toutes les actions organisées à l'échelon départemental (évaluations communes de fin de cycle, ateliers d'orchestre symphonique et d'harmonie...). Chaque année l'Ecole Intercommunale de Musique propose les

« Concerts de l'été » à travers tout le territoire. Les différentes classes qui la compose, proposent des concerts à thème. Cette année ils se sont produits dans les communes de :

- Couvron-et-Aumencourt : « L'Aventure du nain malin » - par les élèves des classes de l'école primaire de Couvron-et-Aumencourt, et les élèves de l'École Intercommunale de Musique (chorales et classes de formation musicale),
- Barenton-Bugny : Brass Band à l'école de Barenton-Bugny, classes de cuivres et orchestres à vents
- Marle et Crécy-sur-Serre : Tintamarre, spectacle autour des percussions. 1254 enfants, 53 classes du territoire réparties en deux groupes pour une restitution organisée sur les deux communes avec le brass band de l'école de Barenton-Bugny et le Batucada de l'école intercommunale de musique de la Thiérache du Centre.
- Vienne : jardin musical, classe de piano et atelier d'improvisation
- Montigny-le-Franc : classes de saxophone, piano, guitare et groupes de chorale
- Vienne : orchestres à vents et une classe de formation musicale
- Mesbrecourt-et-Richencourt : orchestre à vents et classes de flûte et clarinette
- Barenton-Bugny : brass band à l'école de Barenton-Bugny et les classes de cuivre de l'école



Tintamarre à Crécy-sur-Serre

02.

DES COMPÉTENCES
DES PRÉOCCUPATION
ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE



Salle TIC «Picardie en Ligne» de Crécy-sur-Serre

LA COMMUNICATION & LES SALLES TIC

TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Au Pays de la Serre, les espaces TIC sont dédiés notamment à l'utilisation de la micro-informatique, d'Internet, de la bureautique (Word, Excel...) et des applications multimédia (photographie numérique, montage vidéo, tablette...) et du numérique. Ils sont gratuitement à disposition du public. »

Depuis sa création en 1992, la Communauté de communes du Pays de la Serre a créé de nombreuses structures, (accueil de loisirs, Maison de Santé Pluridisciplinaires, soutien aux associations...) créant ainsi une dynamique et un patrimoine communautaire au service de ses habitants.

Forte de ses réalisations, la Communauté de communes a souhaité mieux les faire partager par tous, au travers d'une communication plus adaptée qui permette à tous de s'approprier l'information, et de mieux connaître cette structure présente désormais dans la vie quotidienne de chacun.

Les objectifs sont multiples : informer sa population des réalisations communautaires, promouvoir ses actions et ses résultats, et surtout, faire émerger un sentiment d'appartenance chez ses habitants.

La communication est répartie sur deux axes majeures :

- La communication institutionnelle : l'objectif est l'identification de la collectivité par l'ensemble des habitants et des partenaires. Ses principaux supports sont le Pays de la Serre Magazine, le site internet www.paysdelaserre.fr ainsi que sa page Facebook communautaire.



- La communication opérationnelle : elle soutient les actions des services. Son but est la valorisation des projets et l'information des populations cibles.



1540 flyers ont été imprimés pour les différents services et 530 affiches A3.

Depuis 2002, la Communauté de communes du Pays de la Serre, met à disposition de ses habitants, 9 salles informatiques dont 3 labélisées Picardie En Ligne avec 1 animateur mobile sur l'ensemble des salles.

La personne qui souhaite s'y rendre qu'elle soit déjà équipée ou non de matériel informatique ou d'une connexion internet et qu'elle sache utiliser l'outil informatique ou non... l'animateur est là pour répondre à ses questions, la conseiller et lui proposer des ateliers thématiques pour améliorer ses connaissances ou tout simplement pour le loisir.

Pour les demandeurs d'emploi, l'animateur les guide dans la création de leur profil sur Pôle Emploi.fr. Ils pourront suivre une initiation au traitement de texte pour les aider à rédiger et présenter les lettres de motivation et le curriculum vitae.

Des créneaux horaires « accès libre » donnent un accès aux ordinateurs en toute autonomie mais l'animateur reste à disposition en cas de besoin. Tout au long de l'année, les habitants peuvent aussi suivre des initiations en bureautique et internet, approfondir leurs connaissances avec le carnet Initia'TIC.

La Communauté de communes s'est engagée depuis 2002, en partenariat avec le Conseil régional de Picardie, dans un programme d'équipement de sites de formation et de perfectionnement à l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) appelé « Picardie en ligne ».

L'objectif de ce programme est de se mobiliser pour lutter contre la fracture numérique. Les habitants du territoire du Pays de la Serre utilisent déjà Internet, l'informatique et les TIC dans leur environnement personnel et professionnel. La fréquentation pour l'année 2016 a été de 1847 entrées et 445 séances et 29 postes informatiques disponibles sur l'ensemble du territoire.





03.

PAYS DE LA SERRE
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016

LE PAYS DE LA SERRE RESPECTUEUX DE SON TERRITOIRE

03.

LE PAYS DE LA SERRE
RESPECTUEUX DE SON TERRITOIRE
UN TERRITOIRE ENGAGÉ



Réalisation d'un assainissement non collectif

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

DÉFINITION

En France, le service public d'assainissement non collectif (SPANC) est chargé du contrôle de tous les systèmes d'assainissement effectuant la collecte, le traitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des habitations non raccordées au réseau d'assainissement collectif.



Depuis le 4 mai 2006, la Communauté de communes du Pays de la Serre a mis en place le Service Public d'Assainissement Non Collectif. C'est un service public local (et non une activité de police administrative), de nature industrielle et commerciale (SPIC) qui réalise des prestations en matière d'assainissement non collectif.

Sur les quarante-deux communes du Pays de la Serre, six disposent d'un réseau d'assainissement collectif et d'une unité de traitement : Barenton-Bugny, Chéry-les-Pouilly, Couvron-et-Aumencourt, Crécy-sur-Serre, Marle, Pouilly-sur-Serre et Remies, seules les habitations non raccordées et non raccordables de ces communes sont concernées par le SPANC. Les trente-cinq autres communes sont concernées par le SPANC.

Parmi celles-ci, trente-quatre communes ont réalisé leur zonage d'assainissement :

- dix-huit ont opté pour de l'assainissement collectif, mais à ce jour, aucune n'a réalisé les travaux de construction d'une unité de traitement et la pose des réseaux de collecte. En leur absence, ces communes sont concernées par le SPANC
- seize ont opté pour de l'assainissement non collectif et sont donc de plein droit concernées par le service

L'année 2016 représente la 10^e année d'exercice plein et entier de la compétence assainissement non collectif. Les contrôles de diagnostic des installations ont été achevés en 2015.

Selon le souhait des élus, la Communauté de communes du Pays de la Serre a débuté les contrôles de bon entretien et de bon fonctionnement à la suite des diagnostics.

La commission environnement a engagé une réflexion sur l'évolution du SPANC avec deux interrogations :

- la prise de compétence pour la réalisation des travaux
- la recherche de financement pour les propriétaires

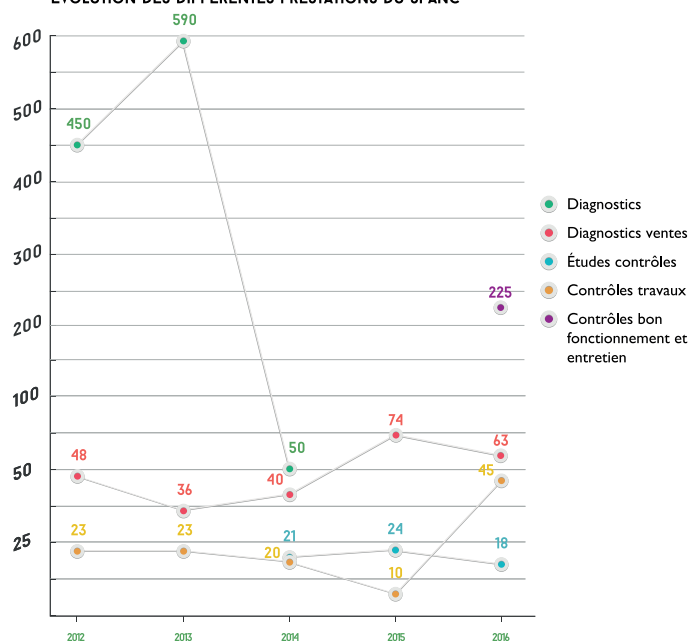
Au cours de l'année 2016, 9 installations neuves ou réhabilitées ont

été réalisées et contrôlées ainsi que les 36 installations du groupement de réhabilitation porté par la commune de Montigny-sur-Crécy. Le nombre de contrôles de conception et d'implantation s'élève quant à lui à 18.

Depuis 2011 et l'entrée en vigueur du diagnostic obligatoire en cas de vente, le SPANC effectue cette mission de diagnostic supplémentaire. Sur l'année 2016, le service a contrôlé dans le cadre de cette mission **63 installations**.



ÉVOLUTION DES DIFFÉRENTES PRESTATIONS DU SPANC



03.

LE PAYS DE LA SERRE
RESPECTUEUX DE SON TERRITOIRE
UN TERRITOIRE ENGAGÉ



Camion de ramassage des OMR en porte à porte

LA COLLECTE, LE TRI & LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

RAPPEL

La Communauté de communes du Pays de la Serre exerce la compétence «élimination des déchets ménagers et assimilés» depuis fin 1994.



Le service de collecte et de traitement des déchets ménagers mis en place dessert les 42 communes du Pays de la Serre.

Il comprend :

- la collecte sélective des déchets ménagers en PAP (porte-à-porte) ordures ménagères résiduelles (OMR) et recyclables, réalisée par Véolia Propreté
- la collecte du verre en PAP, par Minéris
- la collecte et le traitement des déchets issus de déchèteries, réalisés par Véolia Propreté à l'exception du gardiennage réalisé en régie
- le traitement des déchets collectés en PAP, réalisé par Valor'Aisne, syndicat départemental du traitement des déchets auquel adhère la Communauté de communes depuis le 4 juillet 2002.



Depuis 1995, le service était financé par la REOM. En 2013, après étude, la Commission Environnement a proposé d'évoluer vers la REOM incitative (REOMi). En répondant aux impératifs du Grenelle, les élus souhaitaient oeuvrer pour une maîtrise des tonnages et des coûts.

Les foyers du territoire ont donc été équipés de bacs pucés pour les OMR : chaque présentation du bac (levée) est comptabilisée permettant l'établissement de la facture REOMi en fonction du volume de déchets produits. Au cours de l'année

2014, ce nouveau système a été testé : test du matériel, émission de facturation à blanc, hypothèses budgétaires, détection de cas particuliers, avant le passage à la REOMi réelle.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le service est financé par la REOMi (à l'exception des logements en immeuble collectif restant en REOM).

Depuis le passage à la REOMi, ce sont près de **764 tonnes** de déchets ménagers qui ne sont plus enfouies, mais recyclées ou évitées, chaque année.

Un habitant de la Communauté de communes du Pays de la Serre produit en moyenne **175 kg d'OMR / an** contre 276 kg en moyenne nationale.

Afin d'accompagner les habitants dans leur démarche de réduction des déchets, la Communauté de communes a organisé «l'opération poules». Le choix des élus s'est porté sur l'attribution de poules de réforme.

17 foyers ont été retenus pour accueillir chacun deux poules. Le Pays de la Serre a donc fait l'acquisition de 34 poules de réforme provenant de l'EURL Papon située à Monceau-lès-Leups. Toute adoption s'accompagnait de l'acceptation d'une charte qui s'assurait du bien-être des animaux ainsi que la transmission pendant 6 mois du poids de bio-déchets (reste de repas et de préparation).

Le pesage des bio-déchets a permis d'établir qu'une poule en consomme en moyenne 3,9 kg / mois.

Ainsi pour l'ensemble des animaux, on peut estimer que le poids global de déchet n'allant pas en centre d'enfouissement s'élève à **1591 kg/ an**.



03.

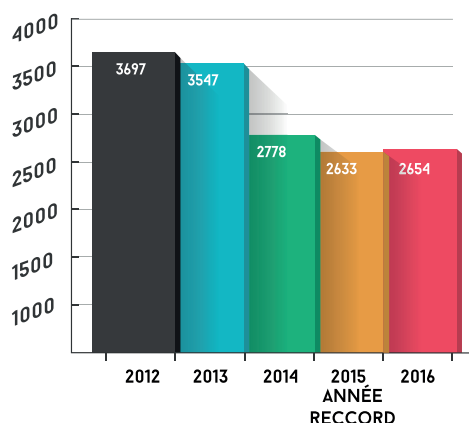
LE PAYS DE LA SERRE
RESPECTUEUX DE SON TERRITOIRE
UN TERRITOIRE ENGAGÉ



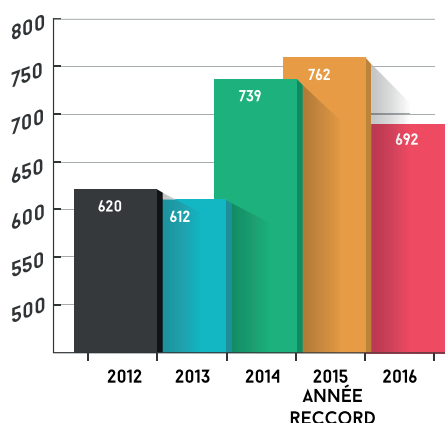
Le sac de recyclage

LA COLLECTE, LE TRI & LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

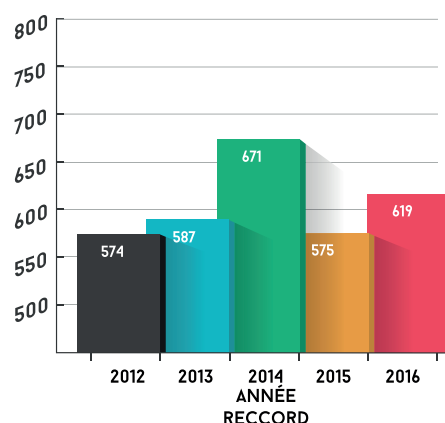
ÉVOLUTION DU TONNAGE
DES OMR DEPUIS 5 ANS



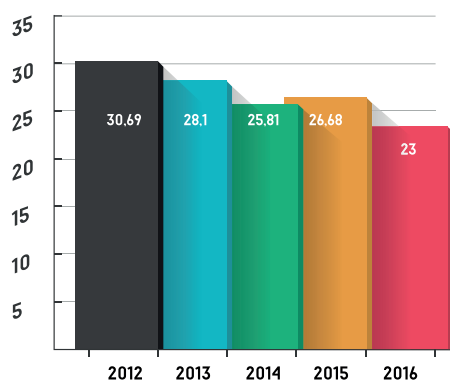
ÉVOLUTION DU TONNAGE
DES DÉCHETS RECYCLABLES DEPUIS 5 ANS



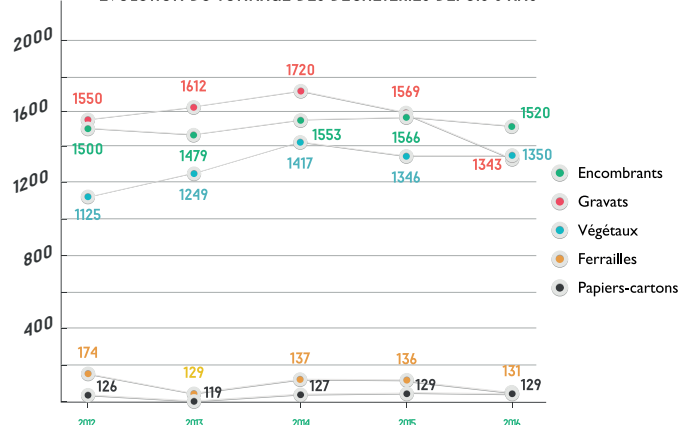
ÉVOLUTION DU TONNAGE
DU VERRE COLLECTÉ DEPUIS 5 ANS



ÉVOLUTION DU TONNAGE DES DÉCHETS DANGEREUX
DEPUIS 5 ANS



ÉVOLUTION DU TONNAGE DES DÉCHÈTERIES DEPUIS 5 ANS





04.

PAYS DE LA SERRE
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016

LE FONCTIONNEMENT DU PAYS DE LA SERRE

04.

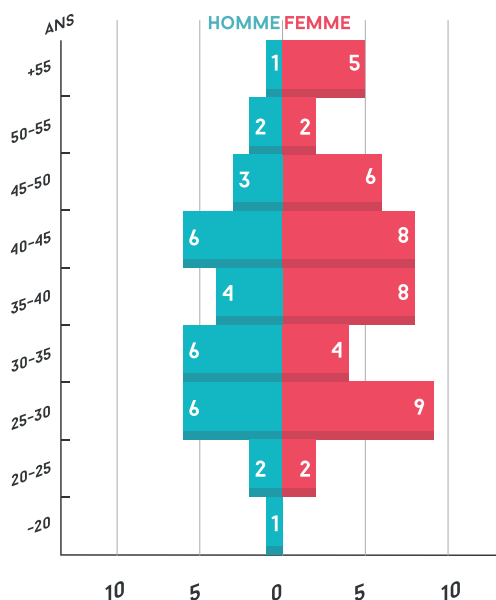
LE FONCTIONNEMENT DU PAYS DE LA SERRE SERVICES ET EFFECTIFS



Les locaux de la Communauté de communes à Crécy-sur-Serre

EFFECTIFS DU PAYS DE LA SERRE

PYRAMIDE DES ÂGES PAR SEXE



EFFECTIF GLOBAL PERMANENT

(au 31/12/2016 dont CDD et contrats insertion)

75 postes en 2016
44 femmes
31 hommes

RECRUTEMENTS

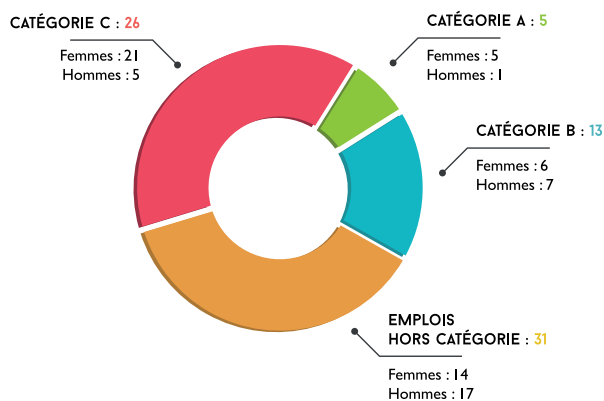
163 postes ont été pourvus en 2016.

- Contractuels en CDD : **7**
- Contractuels en CDDI (insertion) : **47**
- Remplaçants : **3**
- Saisonniers (ALSH) : **100**
- Vacataires (juré école de musique) : **6**

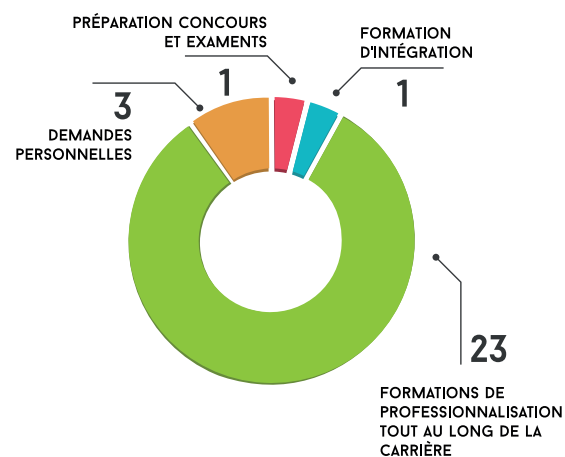
FORMATION DES AGENTS

73,5 jours de formation ont été réalisés en 2016.
11 agents ont bénéficié d'une formation
pour une moyenne de 6,68 jours de formation par agent.

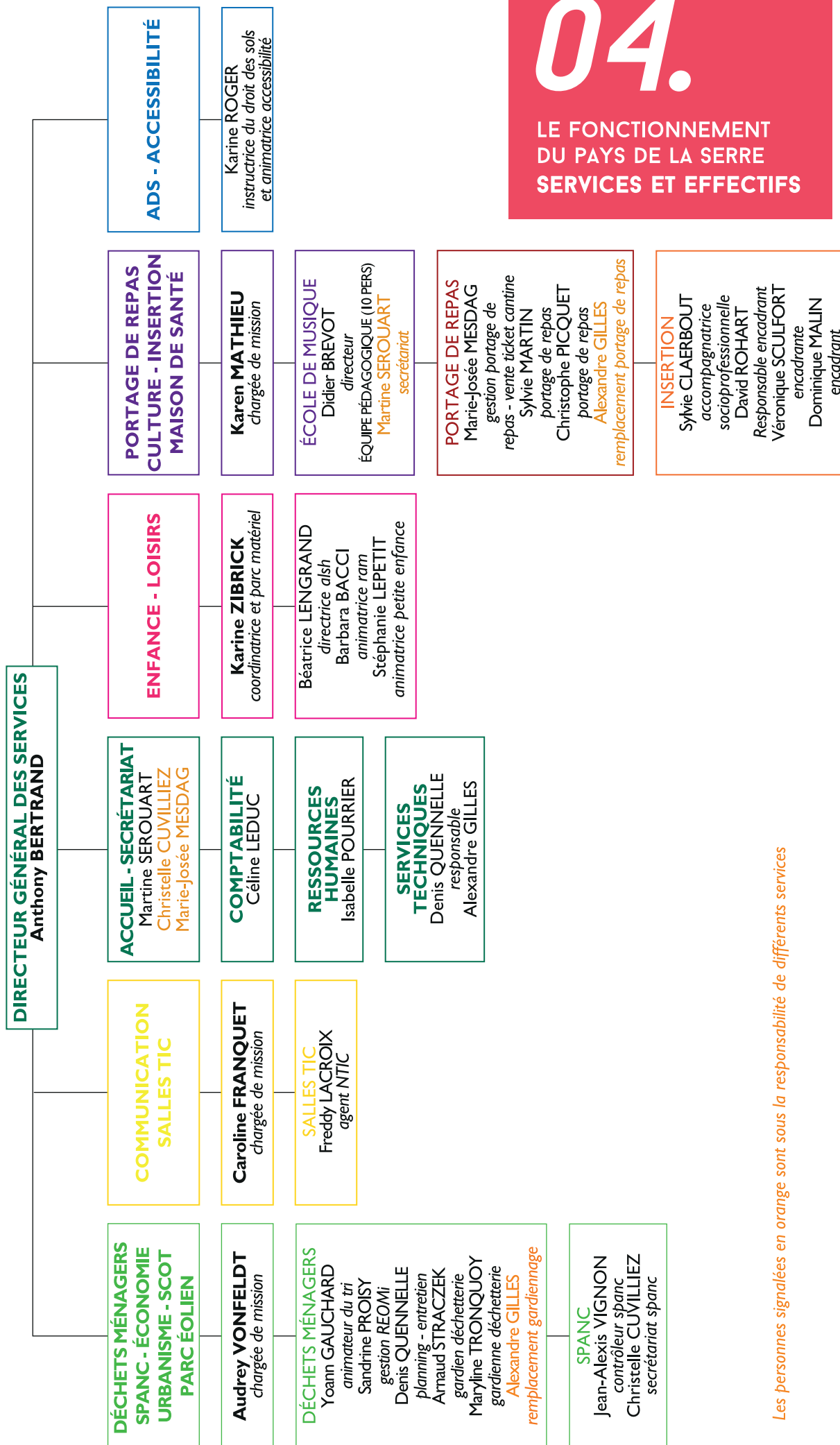
RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR CATÉGORIE ET PAR SEXE



RÉPARTITION DU NOMBRE DE JOURS
PAR TYPES DE FORMATION - ANNÉE 2016



ORGANIGRAMME DES SERVICES



04.

LE FONCTIONNEMENT DU PAYS DE LA SERRE SERVICES ET EFFECTIFS

Les personnes signalées en orange sont sous la responsabilité de différents services

04.

LE FONCTIONNEMENT DU PAYS DE LA SERRE FINANCES

LES RECETTES



Les locaux de la Communauté de communes à Crécy-sur-Serre

RÉSUMÉ

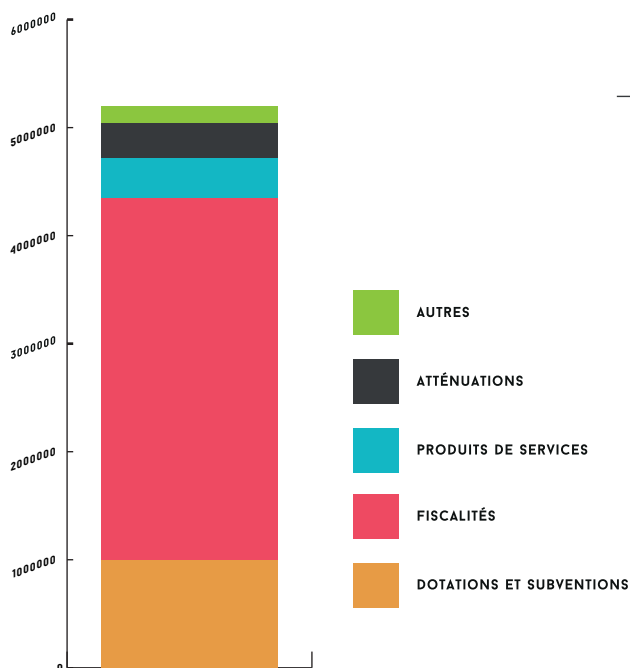
Les recettes du Pays de la Serre s'élèvent à plus de 8 millions d'€ pour l'ensemble des budgets. Les recettes réelles de fonctionnement 2016 sont de 7.000.068,42€ et les recettes réelles d'investissement à 783.319,35€.



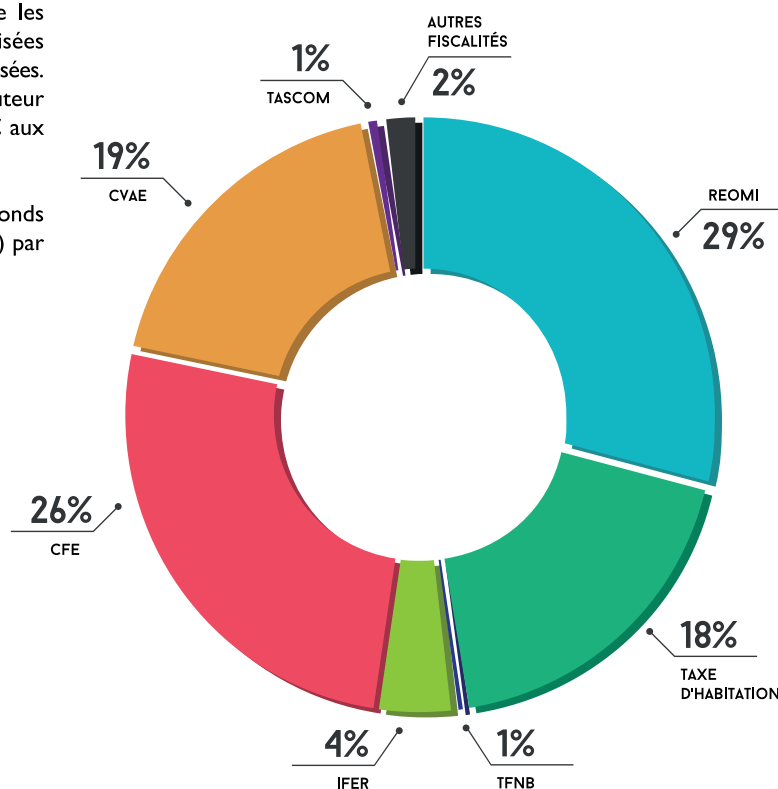
Le territoire de la Communauté de communes a bénéficié du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC). Il vise à réduire les inégalités entre les territoires en attribuant aux collectivités les plus défavorisées une partie des ressources des collectivités les moins défavorisées. 315.856€ ont ainsi été alloués au territoire et répartis à hauteur de 117.920€ à la Communauté de communes et 197.936€ aux communes.

La Communauté de communes est contributrice au Fonds National de Garantie Individuelles des Ressources (FNGIR) par un reversement de 103.667€.

LES RECETTES RÉELLES DU BUDGET PRINCIPAL EN €



PRODUITS «FISCAUX» REÇUS



LEXIQUE

REOMI : REDEVANCE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES INCITATIVE
 CVAE : COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES
 CFE : COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES
 IFER : IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RÉSEAU
 TASCOM : TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES
 TFNB : TAXE FONCIÈRE SUR LE NON BÂTI

04.

LE FONCTIONNEMENT DU PAYS DE LA SERRE FINANCES



Les locaux de la Communauté de communes à Crécy-sur-Serre

LES DÉPENSES

RÉSUMÉ

Les dépenses du Pays de la Serre s'élèvent à environ 8 millions d'€ pour l'ensemble des budgets en dépenses consolidées au compte administratif. Elles intègrent le budget principal de la collectivité et ses 6 budgets annexes.

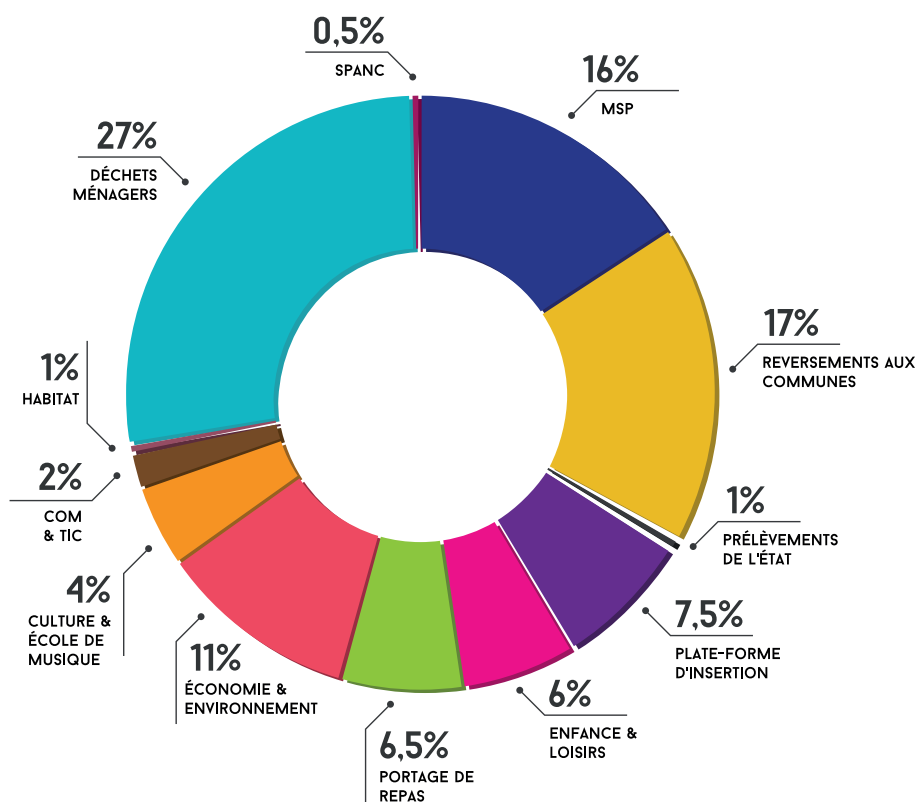


Au niveau consolidé, au 31 décembre de cette même année, 75,05% de la dette communautaire est à taux variable*. Du fait de la baisse des taux réglementés, le taux moyen de la dette communautaire a été fortement porté à la baisse pour atteindre 2,37%.

* le risque de taux est toutefois limité compte tenu des conditions de taux (taux du livret A)

Budget	Prêteur	CRD au 31/12/2016	Fixe / variable	Taux	Début	Fin
budget général	La Maison du CIL	9.428,05€	Fixe	1%	2000	2024
budget général	Le Crédit Agricole	111.172,12€	Fixe	4,82%	2009	2023
budget déchets	CAISSE D'EPARGNE	118.407,95€	Fixe	4,14%	2011	2026
budget déchets	CA	83.080,20€	Fixe	3,99%	2013	2028
budget MSP	CAISSE D'EPARGNE	969.198,11€	Variable	1,75%	2014	2037
TOTAL		1.291.286,43€				

LES DÉPENSES CONSOLIDÉES



04.

LE FONCTIONNEMENT DU PAYS DE LA SERRE FINANCES



Les locaux de la Communauté de communes à Crécy-sur-Serre

L'ÉQUILIBRE DES COMPTES

BUDGET PRINCIPAL	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2015	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2016
Investissement	-51.796,16€	0€	-110.258,34€	-162.054,50€
Fonctionnement	2.829.220,24€	51.796,16€	286.901,29€	3.064.325,37€
Totaux	2.777.424,08€	51.796,16€	176.642,95€	2.902.270,87€

MSP	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2015	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2016
Investissement	-888.160,03€	0€	-58.944,25€	-947.104,28€
Fonctionnement	224.659,40€	224.659,40€	136.635,86€	136.635,86€
Totaux	-663.500,63€	224.659,40€	77.691,61€	-810.468,42€

IMMEUBLE ZA LA PRAYETTE	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2015	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2016
Investissement	-85,45€	0€	1962,28€	1876,83€
Fonctionnement	59.024,12€	85,45€	-1183,35€	57.755,32€
Totaux	58.938,67€	85,45€	778,93€	59.632,15€

IMMEUBLE TRÉSORERIE	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2015	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2016
Investissement	-15.000€	0€	5.632,23€	-9.367,77€
Fonctionnement	21.293,80€	15.000€	10.578,05€	16.871,85€
Totaux	6.293,80€	15.000€	16.210,28€	7.504,08€

ZAE INTERCOM LA PRAYETTE	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2015	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2016
Investissement				
Fonctionnement	158.363,47€	0€	50.000,00€	208.363,47€
Totaux	158.363,47€	0€	50.000,00€	208.363,47€

SERVICE ÉLIMINATION DES DÉCHETS	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2015	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2016
Investissement	36.827,86€	0€	-78.778,35€	-41.950,49€
Fonctionnement	544.207,46€	0€	79.332,39€	623.539,85€
Totaux	581.035,32€	0€	554,04€	581.589,36€

SPANC	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2015	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2016
Investissement				
Fonctionnement	682,38€	0€	-935,72€	-253,30€
Totaux	682,38€	0€	-935,72€	-253,30€



Pays
de la Serre
Communauté de Communes

I rue des telliers
02270 Crécy-sur-Serre
Tél : 03 23 80 77 22
Fax : 03 23 80 03 70
@ : contact@paysdelaserre.fr